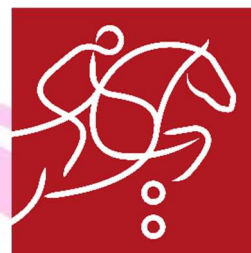




Formations

Appel à candidatures



A la fin de cette année, nous débiterons les différentes formations pour les juges. Si vous connaissez une personne intéressée, faites-nous connaître ses coordonnées.

...et nous l'inviterons soit à une formation de secrétaire, si la personne est néophyte; soit directement à la formation de juge Level 1, avec examen d'entrée, si une attestation du groupement est fournie comme quoi le (la) candidat(e) a presté en tant que secrétaire dans une tribune de jury un minimum de 20 journées. Les candidats Level 1 doivent avoir des connaissances équestres suffisantes avant de pouvoir prendre part au cours.

Les formations seront données à la LEWB, Rue de la Pichelotte, 11 à 5340 GESVES.

Vous souhaitez monter de niveau inscrivez-vous avant le 6/11/2017 auprès de : sylvie.meers@lewb.be - copie à ghislain.jacques@gmail.com.

Level 3

- Un résultat de minimum 70% lors de l'examen d'entrée (connaissance Level 2) est requis. Cet examen testera également la connaissance linguistique. Il ne s'agit pas d'un examen à livre ouvert.
 - Après un minimum de 45 jours de concours ou deux années d'activité (comprenant 30 jours de concours) en tant que Level 2, le groupement ou la Ligue peuvent présenter un Level 2 afin qu'il participe au cours Level 3. Le Level 2 doit être membre de la ligue qui le présente. Il doit parler, au minimum, les deux langues officielles et l'anglais afin de pouvoir progresser et atteindre le Level 4 dont les cours sont organisés par la FRBSE.
- Cours de quatre soirées (**les 6-13-23/11 et 30/11 à 18h**) avec exigences finales suivantes :
 - Règlementation spécifique des concours nationaux particuliers
 - Règlementation des championnats, coupes
 - Connaissance étendue de la règlementation nationale
 - Connaissance du règlement disciplinaire
 - Connaissance des épreuves jeunes chevaux et de la règlementation spécifique
 - Stewarding – révision
 - Collaboration secrétariat – jury – chef de piste – organisateur
 - Rédaction timing et rapport de concours
 - Que fait un président du jury – répartition des tâches
 - Règlementation de son propre groupement provincial
- Un examen à livre ouvert aura lieu après le cours où il faudra obtenir un minimum de 70%.



Level 2

- Un résultat de minimum 70% lors de l'examen d'entrée (connaissance de base Level 1) est requis. Cet examen testera également la connaissance linguistique. Il ne s'agit pas d'un examen à livre ouvert.
 - Après minimum 20 jours de concours ou 2 années d'activité (comprenant 30 jours de concours) en tant que Level 1, le groupement ou la Ligue peuvent présenter un Level 1 pour la participation au cours Level 2.
- Cours de trois soirées (**30/11- 04 & 11/12 à 18h**) y compris une soirée pour le stewarding avec exigences finales suivantes :
 - Règlement de Concours Général FEI et dispositions nationales.
 - Connaissance générale de la structure du sport équestre en Belgique
 - Fonctionnement de la tribune de jury et des tâches du jury
- Un examen à livre ouvert aura lieu après le cours (**18/12**) où il faudra obtenir un minimum de 70%.

Stewarding le 11/12 (open - ouvert à toutes personnes intéressées)

Level 1

- Un test d'entrée est organisé et portera sur les connaissances de base en saut d'obstacles.
- Le (la) candidat(e) a presté en tant que secrétaire dans une tribune de jury un minimum de 20 journées
- Le cours en question comprend trois soirées (**18/12-08 & 15/01/18 à 18h**) de formation générale autour du fonctionnement de la tribune du jury, des systèmes utilisés, du chronométrage, des règlements de base et des fondements du stewarding. Cette formation se terminera par un examen.
- Lors de cet examen, la personne concernée doit obtenir un minimum de 70% afin de réussir et obtenir une nomination.

Candidats juges préparation au cours de Level 1 – secrétariat

Le cours en question comprend une demi-journée de formation générale autour du sport équestre, fonctionnement d'une tribune du jury, rôle du secrétaire, base réglementaire pour les épreuves barème A, 2 phases, barème C. Exercices pratiques, sans examen.

Le 20 janvier 2018 de 9h à 12h.

